

## Présentation

Le droit des personnes et de la famille a récemment fait l'objet de réformes d'ampleur dont le but affiché est celui de simplifier et de moderniser la matière. Au regard de ces textes et des premières applications qui en ont été faites, est-il possible d'identifier ce qui est entendu par modernisation et simplification du droit de la famille? A le supposer identifiable, cet objet est-il atteint? Plusieurs professionnels du droit, réunis parfois autour de sociologues et économistes, tenteront d'apporter des réponses à ces interrogations en échangeant notamment autour des difficultés suscitées par les nouveaux textes et des éventuels palliatifs apportés en pratique. Feront ainsi l'objet de débats: les nouvelles règles relatives à l'administration légale, à la liquidation-partage en matière de divorce et à l'habilitation familiale résultant de l'ordonnance du 15 octobre 2015 portant simplification et modernisation du droit de la famille mais également l'insertion dans le code civil d'un nouveau divorce totalement contractualisé par la loi de modernisation de la justice du XXIème siècle du 18 novembre 2016.

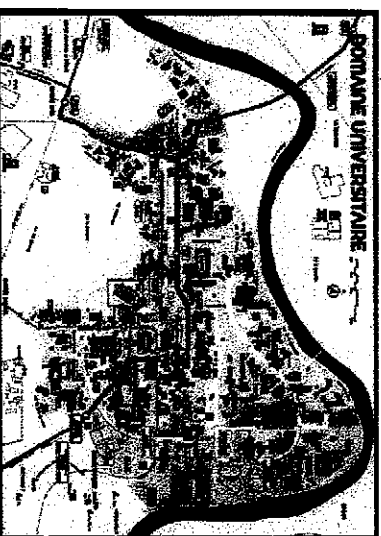
Sous la direction scientifique d'Ingrid MARIA  
ingrid.maria@univ-grenoble-alpes.fr

## Informations pratiques

**RENSEIGNEMENTS :**  
Elisa.dybkov@univ-grenoble-alpes.fr ou  
cri@univ-grenoble-alpes.fr / 04 76 82 58 16  
ou sur le site : <http://cri.univ-grenoble-alpes.fr/>

Auditorium  
Bâtiment IMAG  
Université Grenoble Alpes  
700, avenue centrale  
38401 Saint Martin d'Hères

Buffet ouvert à tous les participants  
Inscription gratuite et obligatoire sur le site du  
Cri: <http://cri.univ-grenoble-alpes.fr/>



Ce colloque ouvre droit à 4 h de formation par demi-journée de présence



# SIMPLIFICATION

ET

# MODERNISATION

# DU DROIT

# DE LA FAMILLE

# MYTHES

OU

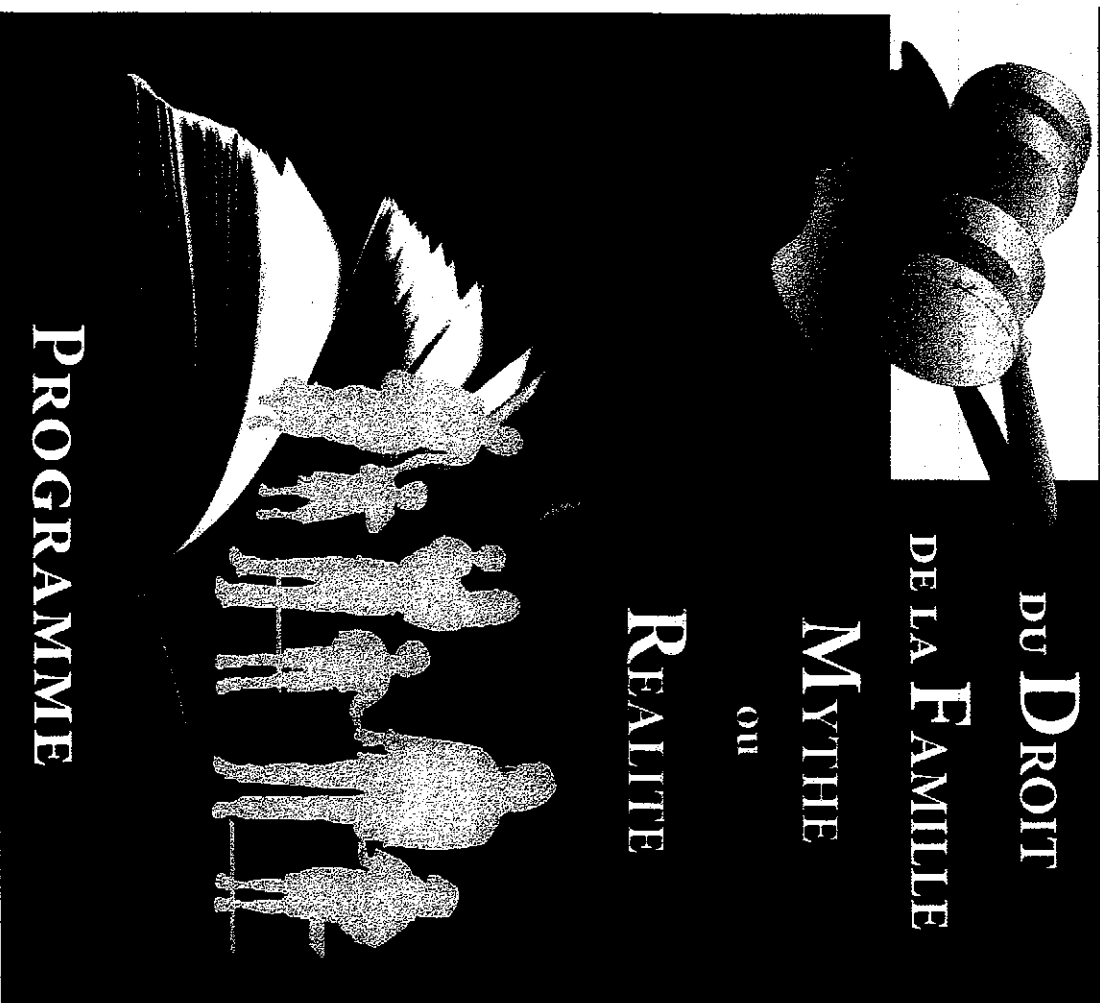
# REALITE

# PROGRAMME

## JEUDI 30 ET VENDREDI 31 MARS 2017

CAMPUS UNIVERSITAIRE GRENOBLE

AUDITORIUM DE L'IMAG



**14h00** Mots de bienvenue

**14h15** Propos introductifs

**14h30** Qu'est ce que simplifier et moderniser le droit?

**UNE ADMINISTRATION LÉGALE PLUS SIMPLE?**

**15h00** L'harmonisation des pouvoirs dans la nouvelle administration légale

**15h25** Complexité de la détermination du régime de certains actes souscrits par le mineur

**15h50** A nouvelles règles, nouveaux rôles pour les professionnels du droit?

Le point de vue de l'avocat

**16h40** Questions et débats

**Clôture de la première Journée**

**UN DIVORCE PLUS SIMPLE?**

L'insertion d'un divorce sans juge: quels impacts et quelles problématiques?

**18h45** Le point de vue des sociologues

**19h05** Le point de vue de l'économiste

**19h25** Le point de vue des juristes



**10h25** Questions et débats

**10h40** Pause

**Liquidation -partage en matière de divorce: les difficultés posées par les articles 267 du Code civil et 1116 du Code de procédure civile**

**11h00** La temporalité entre divorce et liquidation- partage

**11h20** Contexte et tarification du recours à l'article 255 10°

**11h40** «Difficultés processuelles»

- « *Saisine et limites de la saisine du JAF en matière de liquidation - partage* »

- « *Rythme et stratégies dans l'usage de l'article 267* »

- « *L'article 255 10° et la prestation compensatoire* »

**12h40** Questions et débats

**13h00** Déjeuner

**L'HABILITATION FAMILIALE: UNE MESURE DE PROTECTION SIMPLE?**

**14h30** Table ronde autour des questions suivantes:

- Quelle protection personnelle pour le majeur bénéficiant d'une habilitation familiale?
- Quelle place pour le juge?
- Quelle place pour la personne protégée? Ses droits et libertés fondamentaux sont-ils respectés?
- Les règles procédurales révèlent-elles des vices de conception de l'habilitation familiale?
- Les pouvoirs accordés à l'habilité sont-ils excessifs?

**16h30** Synthèse